



CREATION D'UN CLUB DE FOOTBALL

La constitution d'une association loi 1901 est nécessaire notamment pour permettre d'ouvrir un compte en banque, acheter du matériel, souscrire une assurance pour le club et recevoir des subventions publiques. L'étape suivante est l'affiliation à la FFF, qui vous permettra de participer à l'ensemble des compétitions et championnats organisés par l'instance fédérale.

ÉTAPE 1

Disposer des bases nécessaires à la création d'un club de football

- Vous devez identifier un groupe (au minimum 3 personnes) prêt à vous accompagner et à s'investir dans cette démarche.
- Vos collaborateurs doivent être âgés de 16 ans minimum et posséder un casier judiciaire vierge (bulletin n°3).
- Vous avez identifié votre siège social et votre préfecture (ou sous-préfecture) de rattachement.

Créer son association

- Rédiger les statuts de l'association: doivent notamment figurer la dénomination de l'association, son objet, le siège de ses établissements et l'identité des personnes chargées de son administration.
- Réunir les membres fondateurs de l'association en Assemblée Générale pour adopter les statuts et élire les membres de l'organe de direction (Président, Trésorier, Secrétaire). On parle d'Assemblée Générale Constitutive.
- Déclarer l'association après de la préfecture ou sous-préfecture. Il est possible de le faire en ligne (<https://www.associations.gouv.fr/>) ou à la préfecture directement.
- Ouvrir un compte bancaire.
- Souscrire une assurance pour l'association.

ÉTAPE 2

Affilier son club à la FFF

- 1 - Obtenir le formulaire d'affiliation auprès du District concerné en fonction du code postal du siège social du club. Celui-ci vous transmettra, par courriel, un lien d'accès au formulaire de demande d'affiliation en ligne.
- 2 - Remplir le formulaire et joindre: les statuts du club, le récépissé de déclaration de l'association à la Préfecture/Sous-Préfecture, le procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive, une attestation sur l'honneur par laquelle le Président confirme l'exactitude des informations renseignées et s'engage à respecter les statuts et règlements de la FFF.
- 3 - Renvoyer le dossier au district. Le Comité Exécutif de la Fédération prononce l'affiliation des clubs. C'est ensuite le numéro d'affiliation que vous recevrez qui fera office d'adhésion à la FFF.

ÉTAPE 3

EN BREF

La création d'un club de Football est une étape clé dans la vie associative. En tant que club affilié à la Fédération Française de Football, vous pouvez également être accompagné par votre District dans la structuration de votre association afin de pérenniser votre activité.